

**OPEN
KART
2026**



RÈGLEMENT

O F F I C I E L

24H 390CC

26-27-28 JUIN 2026
CIRCUIT ALAIN PROST – 1174M
3480€* / Kart
+130€* / Kart catégorie Sport

25-26-27 SEPTEMBRE 2026
CIK - 1395M
3699€* / Kart
+130€* / Kart catégorie Sport

* Early booking



COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE

et venez participer à une course loisir accessible à tous,
sans licence karting.

À PARTIR DE 18 ANS
ÉPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT

Trois catégories : Sport – Gentlemen - Amateur

Infos & réservations :
lemans-karting.com

Karting
24h
LE MANS.

Contact : openkart@lemans.org



Article 1 : Organisation

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'ACO » ou « l'Organisateur ») organise deux épreuves d'endurance Karting loisirs privées (ci-après individuellement « l'Épreuve » ou ensemble « les Épreuves »), non officielles et accessibles à toutes et à tous, dénommées **24H Open kart**.

Ces Épreuves sont éligibles pour le Classement International de Kart Loisirs SWS

(inscription sur www.sodiwseries.com).

L'ACO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des équipes et ne pourront être contestées. Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Toute correspondance via les courriels avec notre équipe commerciale devra se faire sur l'adresse: openkart@lemans.org en indiquant votre nom d'équipe.

Calendrier des manifestations

V26, S27 et D28 **juin 2026**Circuit Alain Prost

V25, S26 et D27 **septembre 2026**Circuit International (CIK)

Article 2 : Conditions générales de vente

Art 2.1 : Critère d'âge et licence karting

- Être âgé de 18 ans + 1 jour minimum le vendredi de l'épreuve.
- Licence karting non obligatoire.

Art 2.2 : Questionnaire de santé

- Un questionnaire de santé doit obligatoirement être rempli pour chaque pilote de l'équipe et adresser à l'organisateur au plus tard un mois avant la date de l'évènement (Sauf licenciés FFSA 2026 (Karting ou automobile), présentation de la licence obligatoire.
- **Attention:** bien lire le cas concernant l'obligation de présenter un certificat médical.

Art 2.3 : Inscription

- L'inscription à l'évènement se fera exclusivement via notre site www.lemans-karting.com.
- 1000€ d'arrhes seront à payer directement en ligne lors de votre inscription. Une facture sera automatiquement délivrée à l'issue de ce paiement .

Art 2.4 : Paiement du solde de l'inscription

- Le solde devra être payé en ligne via un lien qui vous sera adressé par mail après votre inscription.
- Les échéances maximums de paiement sont:
- 24H circuit A PROST : paiement au plus tard le 30 avril 2026
- 24H Circuit International : Paiement au plus tard le 31 juillet 2026



Article 2 : Conditions générales de vente

Art 2.5: Validation de l'inscription

- La validation de l'inscription à l'évènement d'une équipe est définitive si et seulement si les conditions suivantes sont respectées:
 - ✓ Paiement complet et intégral de l'inscription (Arrhes + soldes) dans les délais indiqués (Art 2.3 et 2.4)
 - ✓ Réception de tous les documents demandés (la liste des pilotes et tous les questionnaires de santé et certificats médicaux si demandé (art 2.2), les commandes annexes de restauration, d'équipement...).

Art 2.6 : Annulation de l'inscription d'une équipe

- L'annulation de l'inscription du fait d'une équipe, quel qu'en soit le motif, ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

Art 2.7 : Choix de la catégorie

- Vous devez mentionner le choix de la catégorie (Sport/Gentlemen/Amateur) dès votre inscription.

Art 2.8: Décharge de responsabilité

- Chaque participant devra signer une décharge de responsabilité pour prétendre participer à l'évènement.

Art 2.9 : Responsabilité pécuniaire

Chaque équipe devra utiliser le kart mis à sa disposition dans les règles de l'art. Tout fait de course ayant pour conséquence la détérioration ou casse du châssis et ses périphériques seront à la charge pécuniaire de l'équipe.

Art 2.10 : Capitaine d'équipe

- Chaque équipe devra désigner un capitaine administratif qui rassemblera tous les éléments constituant le dossier. Il sera chargé de transmettre ces éléments à l'organisateur.

Art 2.11 : Liste des engagés et attribution des numéros de course et stand

- La liste des engagés sera établie suivant l'ordre de validation des inscriptions.
- L'organisateur attribuera les numéros de course et de stand. Les équipes peuvent formuler des souhaits sans que ceux-ci soient pris en compte.

Art 2.12 : Généralités

- L'Organisateur pourra refuser la participation d'un pilote ou d'une équipe qui aurait eu ou aurait un comportement non conforme aux valeurs éthiques, de fair-play et d'intégrité véhiculées par l'Organisateur.
- L'Organisateur pourra annuler l'évènement au plus tard 15 jours avant le début de la manifestation si le nombre d'engagé n'atteint pas 30 karts. L'organisateur remboursera alors aux équipes les sommes versées au titre de leur inscriptions, sans dédommagement des frais engagés pour leurs préparatifs.
- En cas d'interruption de course sous drapeau rouge, le temps d'arrêt ne donnera pas lieu à compensation de temps supplémentaire de course ni de dédommagement pécunier.

Art 2.13: SWS

- Les équipes qui participent au championnat privé Sodi World Séries (SWS) doivent s'inscrire préalablement sur le site SWS pour prétendre obtenir leurs points SWS.
- Seule la catégorie Sport permet de marquer des points au championnat SWS.

Article 3 - Modalités financières

TARIFS :

Bénéficiez du tarif Early booking* en vous inscrivant avant le **31 mars (Open de juin)** ou **31 juin 2026 (Open de septembre)**.

	Tarifs early booking			Tarifs		
	Prix par pack**			Prix par pack**		
	1 kart	2 karts	3 karts	1 kart	2 karts**	3 karts**
Circuit PROST	3 480€	6 751€	9 918€	3 654€	7 088€	10 413€
Bungalow Duo		6 544€ (3 322€/kart)				
Circuit International	3 699€	7 176€	10 542€	3 884€	7 534€	11 069€
Stand DUO (1 Stand pour 2 équipes)		6 796€ (3 398€/kart)			7 134€ (3 567€/kart)	
Catégorie SPORT	+130€/kart			+130€/kart		

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer un stand (Simple ou en Duo (2 équipes)) ou un bungalow (Simple ou en Duo (2 équipes)) en fonction des impératifs de répartition des équipes sans que celles-ci ne puissent refuser.

Circuit A PROST: Un bungalow pourra être attribué à 2 équipes avec le tarif DUO.

* Pour bénéficier du tarif early booking, il faut avoir payé la totalité du pack choisi avant la date d'échéance.

** Pour bénéficier du tarif dégressif il faut avoir payé l'intégralité du pack. Les packs sont indissociables. Le tarif pack s'applique lors de l'inscription initiale.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 4 – Equipements des pilotes

4.1 Ce qui est obligatoire

- Combinaison en tissu.
- Paire de gants
- Casque intégral avec visière

Pour la conduite de nuit, la visière devra être incolore, translucide, sans teinte, non iridium.....(La direction de course précisera les horaires d'utilisation lors du briefing)

- Tour de cou karting (En vente auprès de l'Organisateur : 45€TTC)
- Chaussures montantes type pilote ou basket avec lacets. Dans tous les cas, une paire de chaussettes est requise.

Ces équipements sont obligatoires et disponibles en prêt (Sauf tour de cou et chaussure) auprès du circuit et **sur réservation préalable (VOIR ANNEXE)** et remis lors des vérifications administratives.

Tout équipement emprunté devra être restitué avec la feuille d'émargement sur la table du stand. Tout matériel manquant sera facturé à l'équipe.

4.2 Autre équipement fortement conseillé

- Protège côtes karting
- Combinaisons de pluie (En vente auprès de l'Organisateur : 75€TTC; voir annexe équipement)
- Sur siège en mousse (Permet d'avancer la position du pilote assis dans le siège) : 100€TTC; voir annexe équipement
- Le sur-siège en mousse ne sera pas prêter par l'organisateur.

4.3 Ce qui est interdit

- Les caméras embarquées (Casque, pilote.....)
- Tout type de caméra interne intégrée au casque (Cam box.....)
- Echarpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs doivent impérativement être attachés et maintenus à l'intérieur de la combinaison.
- Les casques type « jet ou motocross »
- Communication radio de quelque nature que ce soit entre le stand et le pilote en piste sauf catégorie Sport

Le pilote pourra porter un éclairage exclusivement type brassard (Bras gauche ou droit) en position lumière fixe (Lumière clignotante interdit)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 5 – Le Kart

L'ACO fournit aux Equipes participantes un kart 390 cm³ – SR4 Sodikart modèle 2025 répondant aux normes en vigueur (catégorie B1). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque équipe est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport de loisirs. Dans la semaine précédant l'épreuve, un pilote ACO confirmé s'assurera du parfait fonctionnement des karts pour assurer une parfaite équité sans que l'ACO ne soit tenue responsable d'une défaillance technique éventuelle.

5.1 Tirage au sort :

Effectué lors des vérifications administratives.

5.2 Parc fermé :

Tous les karts resteront en parc fermé en dehors de tout roulage

INTERDICTION de rentrer le kart dans le stand pendant la durée de l'Epreuve.

5.3 Lestage :

Il est fourni exclusivement par l'organisateur et positionné exclusivement dans le compartiment du kart prévu à cet effet. Tout autre forme de lest fixe ou amovible sur quel qu'endroit du kart ou du pilote est formellement interdit.

Masse du kart vide de carburant : 162kg

Masse du réservoir full carburant : 7 kg (10 Litres)

Le lestage du kart sera fait par les équipes et exclusivement devant leurs stands. Des lests seront à votre disposition au point contrôle pesée des karts en sortie des stands.

Il convient de gérer la masse du kart, du niveau de carburant et du pilote avant de se présenter à la bascule située en sortie de stand pour une masse totale de 249 kg minimum (Soit une masse de pilote correspondant à 80kg avec un réservoir plein (10 litres de carburant)).

En cas de doute en entrée ou sortie de stand, la direction de course pourra procéder à la pesée du pilote pour évaluer la pertinence de la masse enregistrée sur la balance.

5.4 Procédure de ravitaillement :

Le carburant est fourni et distribué exclusivement par l'Organisateur de l'Epreuve. Autonomie maximum : 2h00. Pour chaque arrêt ravitaillement le plein complet du réservoir sera fait.

5.5 Pneumatiques :

Pression identique et non modifiable pour tous les karts. Des contrôles aléatoires seront effectués.

5.6 Sur-siège en mousse

Il appartient aux équipes d'apporter cet accessoire qui n'est pas mis à disposition par l'organisateur.

L'organisateur propose cet accessoire à la vente au tarif des 100€ (Voir annexe équipement)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 5 – Le Kart

5.7 Dégradation du kart

Chaque équipe aura la responsabilité de la parfaite utilisation du kart qui lui est mis à disposition. En cas de dommage sur le kart (Tube et tous les accessoires constituant le châssis du kart), à l'occasion d'un fait de course (Responsabilité de l'équipe ou non), de sorties de piste récurrentes ou dans toutes autres circonstances, les réparations seront à la charge de l'Equipe.

L'adhésif double face dans le siège est considéré comme dégradation du kart.

5.8 Intervention mécanique : Fait exclusivement par le staff technique de l'organisateur.

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les épreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les participants. Aucun participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve (Les essais libres font partie intégrante de l'épreuve). Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

5.9 Caméra embarquée :

Tout type de caméra fixé sur le kart est strictement interdit

5.10 Système de chronométrage embarqué :

Autorisé pour toutes les catégories et système GPS uniquement

5.11 Chronométrage officiel de l'épreuve

Uniquement celui par transpondeur de l'ACO.

5.12 Décoration : effectuée uniquement en zone mécanique sous contrôle du Staff de l'ACO.

Seule la carrosserie extérieure du kart, appelée ceinture de protection, sera utilisée pour la décoration.

Dans le cas contraire, le kart sera arrêté en cours d'Epreuve pour remise à l'état standard.

Seules des bandes adhésives en plastique peuvent être utilisées (le papier, l'aluminium ou toutes autres matières sont interdits).

5.12 Siège du kart :

- Les sur-sièges lestés sont strictement interdit.
- Seuls les sur-siège en mousse sont autorisés.
- Des mousses peuvent être fixées entre le siège et le pilote pour plus de confort. Celles-ci seront obligatoirement fixes (maintenues par de l'adhésif en ruban non double face) et non coincées par le seul poids du pilote.
- Les inserts en mousse type compétition sont interdit.

5.13 Eclairage sur le kart : Interdit

5.14 Restitution du kart

Le kart devra être restitué dans son état d'origine après l'arrivée de la course. (Autocollants enlevés, Siège dans son état d'origine...). Dans le cas contraire, un forfait de 150€ sera facturé à l'équipe.

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 6 – Les catégories

Rappel: Il n'est pas nécessaire d'être licencié karting pour participer aux 24 heures Open Kart. Par ailleurs les équipes souhaitant acquérir des points SWS devront s'inscrire dans la catégorie Sport obligatoirement.

SPORT : Quick change à chaque relais*

*** Sauf pendant les stops techniques obligatoires (10^{ème} à 12^{ème} heure de course)**

3 à 8 Pilotes

Le nombre de licenciés compétition karting est libre.

Temps cumulé maximum de conduite par pilote : 9H

Temps cumulé minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 1H30 minutes

Temps de relais minimum : 1 tour complet (un passage sur la boucle Start/Finish) obligatoire.

Nombre d'arrêt au stand minimum avec changement de pilote obligatoire = 22

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 1H

Temps de passage Pit Lane : 3 minutes 30 secondes (Hors pénalités soumises à passage dans les stands : 2 minutes et 30 secondes)

Poids minimum : 249 kg

GENTLEMEN:

4 à 10 pilotes

Equipe composée au maximum de deux pilotes licenciés compétition karting en cours ou pilote SWS ayant été finaliste SWS sprint ou endurance au cours de l'une des éditions 2025, 2024, 2023, 2022.

Temps cumulé maximum de conduite par pilote : 6H

Temps cumulé minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 1H

Temps de relais minimum : 1 tour complet (un passage sur la boucle Start/Finish) obligatoire.

Nombre d'arrêt aux stands minimum avec changement de pilote = 32

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 40 minutes

Temps de passage Pit Lane : 2 minutes 30 secondes

Poids minimum: 249 kg

AMATEUR :

6 à 10 pilotes (Si passage à moins de 6 pilotes en cours d'épreuve, l'équipe est surclassée en cat Gentlemen).

Equipe composée au maximum de deux pilotes licenciés compétition karting en cours.

Les pilotes ayant été finalistes SWS sprint ou endurance au cours de l'une des éditions suivantes: 2025, 2024, 2023, 2022 ne pourront concourir dans cette catégorie Amateur

Temps cumulé maximum de conduite par pilote : 4H30

Temps cumulé minimum de conduite par pilote : 2H

Temps de relais maximum : 40 minutes

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 1h10 minutes

Temps de passage Pit Lane : 2 minutes 15 secondes

Poids minimum : 249 kg

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

Les Epreuves Open Kart sont destinées aux pratiquants occasionnels du karting, qu'ils soient ou non des « as du volant ». Les pratiquants aguerris et assidus recherchant la performance peuvent participer. Cependant, ils doivent adopter un comportement tenant compte de ces critères incontournables de respect et de fair-play tant au niveau des autres pratiquants que des membres de l'Organisation (ci-après « le Staff »).

La direction de course aura pour seuls objectifs: Convivialité et Sécurité de toutes et tous.

Les pratiquants ayant des comportements ne respectant et n'adhérant pas à ces objectifs se verront pénalisés ou exclus.

Trois types de pénalités possibles :

- Automatique : Dans ce cas, la pénalité est imputée immédiatement sur le classement en nombre de tours. Cette information apparaît en commentaire sur le live timing.

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : Non-respect du temps de relais et temps de conduite mini et maxi de conduite, temps de passage par les stands minimum non respecté; lest modifié en dehors du stand; transmission radio (Catégorie Gentlemen et amateur); vitesse dans la voie de stands supérieure à 15km/h, dépassement dans la voie des stands, conduite dangereuse, dépassement sous drapeau jaune, passage répété sur les vibreurs (Track limit)

- Passage par les stands de 2 mn 30 secondes : Un panneau correspondant à la faute est présenté au pilote en piste. Il devra, à la fin du tour de présentation du panneau de pénalité, effectuer un passage par les stands de 2mn30secondes.

- Dans ce cas, il est strictement interdit de ravitailler en carburant, s'arrêter en mécanique et changer de pilote

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : Non-respect du temps de repos ; Défaut d'équipement ; - Poids non conforme ; - Non-respect des articles 7.13 – 7.14 – 7.15.

A retenir : Le temps passé dans les stands stoppe le temps du pilote sur la piste.

- Mise hors course : Arrêt définitif du kart pour mise en parc fermé jusqu'à la fin de la course.

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : Tout comportement jugé grave, notamment en cas de : - Comportement nuisible à la sécurité des pratiquants ou des tiers- Non-respect des consignes de sécurité ; - d'insultes verbales ou d'agression physique envers d'autres Participants ou un membre de l'Organisation ; - kart rentré dans le box, modifications techniques du kart ; présence et consommation d'alcool dans les stands et le paddock.

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

7-1 Temps de relais maximum par pilote : 1h30 (Sport) 60mn00s (gentleman) ou 40mn00s (amateur)
Aucune tolérance ne sera appliquée.

Pénalité : Automatique : 1 tour par minute dépassé. Ex : (1 tour (40'01" à 41'00") , 2 tours (41'01" à 42'00'))....., sauf dernier relais 10 tours/ minute dépassée. Le temps du dernier relais est calculé jusqu'à la 24^{ème} heure de course.

En cours d'un même relais, un pilote pourra effectuer un ou plusieurs passages successifs par les stands (Pour une ou des pénalités par exemple). Son temps de relais sera l'addition de son ou ses différents temps en piste intermédiaires.

7-2 Temps minimum de passage par les stands non respecté :

Pénalité : Automatique : 1 tour jusqu'à 20s; 3 tours entre 20 et 40 secondes et 5 tours si supérieur à 40 secondes. Aucune tolérance ne sera appliquée.

A retenir : Le temps passé dans les stands suspend le temps de relais du pilote sur la piste.

7-3 a Vitesse supérieure à 15km/h dans la voie des stands et accès zone mécanique / carburant

La zone « voie des stands » sera délimitée par deux oriflammes. La vitesse autorisée sera alors de 15km/h maximum. Des radars, mobiles ou fixes, seront disposés pour un contrôle de vitesse.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-3 b Dépassement dans la voie des stands et accès zone mécanique / carburant.

Il n'y a qu'une seule file de circulation des karts. Tout dépassement sera pénalisé.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-3 c Circulation à contre sens dans la voie des stands et accès zone mécanique / carburant .

Un seul sens de circulation est autorisé.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-4 Temps cumulé maximum de conduite/pilote :

Catégorie Sport : 9H

Catégorie Gentleman : 6H

Catégorie Amateur : 4H30

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute dépassée et par pilote (déduits en fin de course).

7-5 Relais manquant pour la catégorie Sport et Gentleman

Pénalité : Automatique : 20 tours par relais manquant (déduits en fin de course).

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

7-6 Temps cumulé minimum de conduite / pilote :

Catégorie Sport : 2h00

Catégorie Gentleman : 2H00

Catégorie Amateur : 2H00

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute manquante et par pilote (déduit en fin de course).

7-7 Temps de repos minimum entre deux relais pour un même pilote :

Catégorie Sport = 1H/ Catégorie Gentleman = 40min / Catégorie Amateur = 1h10mn

Aucune tolérance.

Pénalité : Passage par les stands d'au moins 2 mn 30 secondes avec changement obligatoire de pilote ayant respecté son temps de repos imposé.

Attention : Dans ce cas, il convient d'observer à nouveau un temps de repos correspondant à la catégorie pour le pilote n'ayant pas initialement respecté ce temps de repos.

7-8 Pit-Stop (mi-course) :

Permet de contrôler tous les éléments de sécurité du kart et ajuster le niveau d'huile, la tension de la chaîne, changer les pneus avant.....

A l'occasion de ce Pit-Stop, vous devez respecter un intervalle de temps d'au moins 6 minutes entre le passage sur la boucle chronométrage entrée et sortie de stand.

Ces 6 minutes comprennent le temps d'intervention mécanique (Souvent compris entre 3 et 4 minutes) et le temps d'attente éventuel pour reprendre la piste. L'attente devant se faire au stand des équipes.

En cas de non-respect des 6 minutes :

Pénalité : Automatique : (Voir article 7.2)

En cas de changement de pilote

Pénalité : Automatique : 10 tours

Le PIT Stop est communiqué au pilote en piste par la présentation du panneau « PIT-STOP » et le numéro de course du kart

TRES IMPORTANT :

Lors du Pit Stop:

Pour toutes les catégories : il est strictement interdit de changer de pilote et de ravitailler en carburant.

L'ordre du passage des karts pour le Pit Stop sera déterminé par le classement général de la 10^{ème} heure de course. Le Pit Stop de la catégorie Sport sera effectué en priorité dans l'ordre inverse du classement édité lors de la 10^{ème} heure de course..

Pour la catégorie Sport, le changement de kart sera interdit entre la 10^{ème} et 12^{ème} heure de course, durée nécessaire pour la réalisation des pit-stop de tous les karts.

Le Pit-Stop obligatoire interviendra entre :

Catégorie Sport : la 1^{ère} et 60^{ème} minute du relais; Catégorie Gentleman : la 1^{ère} et 35^{ème} minute du relais; Catégorie Amateur la 1^{ère} et 30^{ème} minute du relais

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

7-9 Interdiction de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant :

- Au cours des 5 premières minutes de course.
- Au cours des 15 dernières minutes de course.

Pénalité : Automatique : 20 tours

l'arrêt pour panne mécanique est autorisé.

7-10 Poids Inférieur à 249 kg :

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 30 secondes pour remise au poids minimum.

Si le lest modifié ou ajusté en dehors du stand :

Pénalité : Automatique : 2 Tours

7-11 Lest non conforme : (Voir Art 5.3)

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 30 secondes pour remise en conformité et 10 tours de pénalité automatique.

Si pendant la séance chronométrée, pénalité de 10 secondes sur le meilleur tour de l'équipe.

Pénalité : 50 tours automatique

7-12 Dépassement sous drapeau jaune; Conduite dangereuse, inappropriée ou non-respect des consignes de sécurité et du tracé du circuit :

La ligne de piste, ou track limit, est uniquement entre les deux bandes de rive matérialisant le parcours. Le passage sur les vibreurs ou bordures ainsi que le contact avec des blocs de sécurité (Plots ou piles de pneus) sera soumis à pénalité (Y compris dans le cas de piste glissante)

Pénalité : Automatique

Première infraction : 1 Tour; Deuxième infraction 2 tours..... avec possibilité d'exclusion du pilote ou de l'équipe sur décision de la direction de course

7-13 Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe (pilote, accompagnateur...):

Pénalité : Automatique

2 tours avec possibilité de mise hors course de l'équipe..

7-14a Cigarette hors zone fumeur (Précisé lors des briefings) et usage de produits stupéfiants:

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 30 secondes

Toute consommation de stupéfiant est interdite sous peine d'exclusion immédiate du pilote assorti d'une pénalité de 50 tours pour l'équipe.

7-14b Vapotage

Le vapotage est interdit dans la pit-lane et à l'intérieur des stands

Pénalité : Idem 7-14a

RÈGLEMENT SPORTIF

Article 7 – Règles sportives

7-15 a Alcool : La présence d'alcool est strictement interdite dans la zone des stands

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

Le médecin de l'Epreuve est habilité à faire des contrôles aléatoires ou à la demande de la direction de course.

Tout pilote étant jugé inapte à la conduite sous l'emprise de l'alcool sera exclu immédiatement de l'Epreuve et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

7-15 b Stupéfiant

Le médecin de l'Epreuve est habilité à faire des contrôles aléatoires ou à la demande de la direction de course.

Tout pilote étant jugé inapte à la conduite sous l'emprise de stupéfiant sera exclu immédiatement de l'Epreuve et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

7-16 Transmission radio (du stand au pilote ou inversement) :

Pénalité automatique de 50 tours et confiscation du matériel par la direction de course remis à la fin de l'Epreuve (Sauf catégorie SPORT)

7-17 Modification technique du kart :

Liste non exhaustive : Pression des pneus, Additifs ou autres produits utilisés à quelque endroit du kart, intervention mécanique ou châssis de quelle que nature que ce soit...

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

7-18 Défaut d'équipement du pilote

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes 30 secondes pour remise en conformité

7-19 Station essence

Le pilote doit descendre de son kart et attendre le remplissage complet de son réservoir. Le staff technique assurera seul le serrage du bouchon.

Pénalité : 2 tours automatique.

Pour la catégorie Sport, le pilote devra attendre d'atteindre l'espace quick-change pour enlever la plaque numéro, le lest éventuel et le chronomètre.

Pénalité : 50 tours automatique

7-20 Kart rentré dans un stand

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

7-21 Autres motifs non répertoriés

Tous ce qui n'est pas écrit dans le présent règlement général et sportif est par nature interdit.

Pénalité : Mise hors course de l'équipe

RÈGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 8 – Horaires

Vendredi

- 8h : Ouverture aire de repos et stands
- 10h-12h30 : Option séances location kart 390cc – Sessions d'une heure et sur réservation.
- 9h-12h : Vérifications administratives
- 13h-15h : Vérifications administratives
- 13h-15h : Décoration du kart autorisée en parc fermé.
- 15h15 : Briefing obligatoire de sécurité (Pilotes et team manager)
- 16h-18h : Roulage libre non-officiel
- 18h20 : Pot de l'amitié
- 18h45-19h30 : Tour de piste à pied avec moniteur

Samedi

- 8h15 - 8h45 : Ouverture parc fermé pour décoration des karts
- 9h00– 9h30 : Briefing 24h Open Kart, Présence de tous les pilotes et team managers
Tirage au sort des karts de la catégorie Sport
- 10h00-11h00 : Essais libres Officiel
- 10h45 : Tirage au sort des karts de la catégorie Sport
- 11h30-11h40 : Essais qualificatifs Officiels
- 11h45-13h15 : Pause
- 13h20-13h30 : Mise en grille de tous les karts – fermeture de la piste au public
- 13h30 : Fermeture des stands – Aucun kart ne pourra accéder en piste**
(Départ depuis les stands)
Ouverture de la piste aux équipes
- 13h30 : Photo des équipes et groupe – pilotes en tenue
- 13h50-13h55 : Evacuation de la piste
- 13h55 : Procédure de départ
- 14h : Départ des 24H Open kart (Le Mans start, en épis)

Dimanche

- 14h00 : Arrivée des 24H Open kart
- 14h10 : Podium et remise des prix
- 14h-14h30 : Remise des karts dans l'état d'origine (sans stickers)
Nettoyage des stands par les équipes (Aires de Tri sélectif à disposition)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 9 : Déroulement de l'épreuve

Article 9.1 - Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement. Les points sur la neutralisation de la course et un éventuel arrêt de la course seront communiqués lors du briefing. Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à accéder à la voie des stands.

Les animaux sont strictement interdits dans la zone paddock, voie et intérieur des stands.

Les aménagements réalisés dans les stands par les équipes devront être amovibles. Les perçages, collages... sont interdits.

Les stickers, adhésifs double face..... sont interdit sur l'ensemble du site (Bardage stand, muret, pieds métallique, barrières....)

Tous les dégâts constatés seront à la charge de l'équipe et facturé.

Le nombre de personnes autorisées à stationner le long du muret des stands est limité à 4 par équipe.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Article 9.2 : Déroulement de la séance d'essais qualificative

Une seule séance d'essais qualificative officielle est organisée. Tous les tours seront chronométrés et le meilleur tour de chaque équipe sera retenu pour la constitution de la grille de départ des 24h Open kart.

Pour la catégorie Sport pas de changement de kart : Voir article 9.3

En cas d'égalité de temps, le deuxième meilleur tour sera retenu pour départager les ex aequos.

Un seul pilote par équipe sera autorisé à participer à la séance d'essais. Toute entrée au stand pendant la séance, sauf problème mécanique, sera définitive.

Par ailleurs un poids non conforme, un lest autre que celui de l'Organisateur (sur le pilote ou kart) ou ajustement de la masse du kart en dehors du stand seront pénalisés par 5 secondes sur le meilleur tour de l'équipe concernée.

A la fin de la séance qualificative, tous les karts doivent revenir en parc fermé et faire le plein en carburant.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 9.3 : Spécificité catégorie Sport

Roulage libre non officiel : Attribution du kart par tirage au sort. Un seul quick change autorisé.

Essais libres officiels : Attribution du kart par tirage au sort. Pas de quick change

Essais qualificatifs : Attribution du kart par tirage au sort. Tous les karts de la catégorie sport seront ravitaillés en carburant avant la séance. Pas de quick change pendant la séance.

Pour la course:

Attribution du kart pour le départ par tirage au sort.

Procédure quick change :

- le pilote ne pourra être assisté que par un membre du staff du karting des 24Heures lors du quick change. Si intervention par une personne non autorisée, l'équipe se verra pénalisée de 10 tours
- Le plein en carburant du kart devra être effectué avant de pénétrer dans la zone quick change.
- Le pilote devra récupérer le lest éventuel, la plaque numéro et le chrono (si utilisé) et le positionner sur le nouveau kart. L'attribution du kart est aléatoire.
- Lors des pit-stop, le quick change sera interdit entre la 10^{ème} et 12^{ème} heure de course. Le temps dans les stands sera conservé à 3m30s lors des relais.

Article 9.4 : Réclamations sportives

En cours d'évènement, les réclamations sportives devront se faire exclusivement auprès de la direction de course. Un membre seulement et uniquement appartenant à une équipe en fera la demande auprès du staff chronométrage.

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article 9.5 : Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les Epreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les Participants.

Aucun Participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'Epreuve (Les essais libres et qualificatifs font parties intégrantes de l'Epreuve).

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

Article 9.6 : Dégradation des infrastructures et matériels de l'ACO.

Chaque personne physique appartenant à une équipe sera responsable du bon usage et du respect des infrastructures. En cas de dégradations, les réparations seront à la charge de l'équipe.
Attention : Il est interdit de coller des stickers, de l'adhésif simple ou double face à quel qu'endroit des bardages des stands et autres supports.

Article 9.7 : Protocole sanitaire et RSE

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement, un protocole sanitaire serait adressé à chaque participant.

Par ailleurs, les préoccupations sociales et environnementales sont au cœur des activités sportives de l'ACO. Nous encourageons l'ensemble de nos clients et prestataires à nous accompagner et respecter cette démarche volontaire RSE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Restauration : Le karting des 24H met à la disposition de ses clients un service de restauration/Bar (Voir annexe).

Mise à disposition des stands ou bungalows

Voir Art 3

Superficie des stands :

Circuit Alain PROST : Largeur 3m x Longueur 4m

Circuit International : Largeur 4m x Longueur 5m

Matériels à disposition : 1 table et 2 chaises par équipe

Parking véhicules

Tous les véhicules devront être stationnés dans les espaces indiqués.

Circuit international : La circulation de tous véhicules est interdit dans l'allée derrière les stands pendant la manifestation.

Les règles du code de la route s'appliquent dans l'enceinte de l'ACO. La vitesse est limitée à 30km/h

Connexion WIFI : Gratuit et limité à 2 connexions par équipe

Live timing :

Prost : <http://www.apex-timing.com/live-timing/lemans-karting2/index.html>

CIK : <http://www.apex-timing.com/live-timing/lemans-karting/index.html>

Panneautage stand : Offert

(voir annexe réservation équipement)

Aire de repos : un emplacement d'environ 4mx6m est attribué à chaque équipe.

Douches et sanitaires à disposition.

Circuit Prost : situé au niveau du Circuit Loisirs

Circuit International CIK : zone située le long du circuit des 24 Heures. Il est possible d'installer une structure amovible derrière le stand (type barnum, sans piquetage au sol).

Aucun véhicule ne pourra stationner à l'arrière de stands.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.

390 **24H** CC

SODI WORLD SERIES



L'ACO a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses Open kart 2026 (sprint et endurance) au championnat SWS. Ce championnat est **gratuit** et **accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwséries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Attention : Les équipes, n'ayant pas créées leurs comptes SWS le jour de la course à laquelle elles participent, ne pourront prétendre à récupérer leur point après l'évènement.

Les équipes, n'ayant pas déclarés au moins deux pilotes participants à la course sur leurs comptent SWS, ne pourront prétendre à récupérer leur point après l'évènement.

Pour ces épreuves de 24H Open kart, seule la catégorie Sport permet de concourir au championnat SWS.

390 **24H** CC



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION

INFOS ET RÉSERVATIONS : lemans-karting.com

CONTACT : openkart@lemans.org



Sophie RIVALS
Emmanuel PONSART

02 43 40 21 40



Circuit des 24 heures
Karting
CS 21928

72 019 LE MANS cedex 2

OPEN
KART
2028

Karting **24h**
LE MANS.

LEMANS-KARTING.COM